

- **Equivalences horaires sur les activités hors formation (ED SIE) à valider**

Tout module de formation suivi hors catalogue ADUM et USMB est validé en heure de formation effectivement suivies (Attestation indispensable)

Idem pour école thématique ou Ecole d'été disciplinaire

Activités	Equ h	Commentaires
Journée des doctorants	10h	A cadrer sur les 3 ans / Associer à des formations informations données à la JRD (Doctorat, H&S, internat..) – 1 fois sur la thèse
Organisation JRD ED	10h	Sur justificatif ED – 1 fois sur la thèse
Organisation/Gestion des Séminaires Laboratoire	10h	Sur justification d'activités par Dir. Labo – implication durable sur au moins 1 an (1 fois sur la thèse)
Organisation conférence	10h	Sur justification, plafonné à 1 conférence/an
Mandat établissement	20h	Pour 3 ans de mandat (ou 2 ans si conseil ED)
Implication active dans une société savante	10h	Autre que simple membre (ex. rapport d'activité) – sur justification par la Présidence de la société savante
Participation à une conférence internationale	Oral 10h Poster 5h	Sous condition de présentation (1 sur la thèse)
Séminaire de laboratoire	5h	Sur justification Laboratoire (1 fois sur la thèse)

- Equivalences horaires sur les activités hors formation (ED CST et SIE)

Activités complémentaires	Equ h	Commentaires
Action collective (ex. organisation AG du labo) ou de diffusion de la culture scientifique (MT180, Fête de la science, Portes ouvertes, Capsule vidéo...)	10h	Formation en communication et vulgarisation scientifique + Mise en situation (MT180, Galerie Euréka, Capsule vidéo, Réseau Sociaux...)
Activités d'enseignement	30h ou 40h	<p>2 situations possibles à partir de la rentrée 2022</p> <p>1er cas : Les doctorants souhaitant faire valider des heures de vacances faites <u>sans avoir suivi le parcours spécifique</u>. = 30h max Au-delà : rétribution mais pas de validation d'heures</p> <p>2eme cas : Les doctorants s'engageant dans le parcours spécifique et donc avec des modules d'Apprendre 10h de formation Apprendre (2 à 3 ateliers) + 30h d'heures d'enseignement = 40h Au-delà : rétribution mais pas de validation d'heure</p>